

REUNION DU 1^{er} MARS 2011

Le premier Mars deux Mil Onze à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, M CHENNEVIERE, M HUARD, M RENARD, M VICTOR, M. LEMUNIER, M. FERREY. Mme JOURDAN, Mme MAUPAS, M VALLEE, M SOULARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme AUBRY, Mme MAHERAULT (2 pouvoirs)

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Michel VALLEE

Monsieur le Maire remercie Monsieur Gony, Trésorier à Thury-Harcourt, de sa présence et lui laisse la parole.

Monsieur Gony présente à l'Assemblée plusieurs graphiques retraçant les comptes de la commune de Clécy depuis 2006. La Capacité d'Autofinancement est de 329 500 € en 2010 ; elle est restée relativement stable depuis 2006. Les loyers immobiliers représentent une part non négligeable (18%) dans les recettes communales en 2010. Le montant de la Trésorerie au 31/12/2010 est égal au montant d'une année de fonctionnement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Gony de son intervention.

Compte Administratif 2010

Lecture est faite du Compte Administratif qui se résume comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes	1 040 758,21
Dépenses	711 208,34
Résultat de l'exercice	<hr/> + 329 549,87
Résultat de l'exercice précédent	+ 384 583,51
Résultat cumulé au 31/12/2010	<hr/> + 714 133,38

Section Investissement

Recettes	546 567,74
Dépenses	374 118,69
Résultat de l'exercice	<hr/> + 172 449,05
Résultat de l'exercice précédent	- 174 804,96
Résultat cumulé au 31/12/2010	<hr/> - 2 355,91
Restes à réaliser dépenses	- 183 500,00
Restes à réaliser recettes	+ 21 340,00
Besoin de financement	-164 515,91

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2010 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, de 714 133.38 € et constatant que le besoin de financement est de 164 515.91 €, décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068)	164 515,91 €
A l'excédent reporté (compte 002)	549 617,47 €

Budget primitif 2011

Section fonctionnement

Dépenses	1 531 117,12
Recettes	1 531 117,12

Section investissement

Dépenses	1 665 993,67
Recettes	1 665 993,67

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Les taxes restent inchangées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2011.

Demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir des subventions de l'Europe (Feader), de l'état et du Conseil Général pour les différents projets d'investissements.

Travaux de voirie :

Un dossier est préparé pour les opérations suivantes : parking pour handicapés près du viaduc, trottoirs sur la RD 168, trottoirs sur RD 133a, aménagement de la rue Moteley, parking et accès des sanitaires aux handicapés près des équipements sportifs (stade et tennis).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'effectuer des demandes de subventions auprès du Conseil Général au titre des amendes de police et de la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès du Conseil Général au titre des Amendes de Police, du FEADER et de la DETR.
- Approuve le plan de financement de ces opérations :
 - coût prévisionnel hors taxe de ces opérations : 247 103 €
 - subvention Amendes de police 20 % : 49 420 €
 - subvention DETR 30 % : 74 130 €
 - autofinancement : 123 553 €
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Pour les investissements dans le domaine économique, le dossier comprend l'achat du 48 rue de la Poste avec des travaux de transformation et la transformation du garage au 54 rue de la poste.

Achat et travaux au 48 Rue de la Poste : La Commune de Clécy a déposé un dossier pour l'appellation « Village de caractère ».

Dans ce cadre, la municipalité a saisi l'opportunité d'acheter une maison avec ses dépendances située au 48 rue de la poste dans le bourg de Clécy pour y installer un ou plusieurs nouveaux commerces ou ateliers d'artistes.

Le coût total estimé de ces dépenses est estimé à 260 000 H.T

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents

- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - coût prévisionnel hors taxe de ces opérations : 260 000 €
 - subvention FEADER 30 % : 78 000€
 - subvention DETR 30 % : 78 000 €
 - autofinancement : 104 000 €
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du FEADER
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Transformation garage au 54 Rue de la Poste : La Commune vit avant tout de ses commerces et de son tourisme. Le salon de coiffure existant rue de la poste, a la possibilité de s'agrandir grâce à la transformation d'un garage communal situé à côté. Afin de maintenir ses commerces, la municipalité a décidé d'aider, dans une certaine mesure, le développement ou l'installation des commerçants. Il est donc prévu de transformer ce garage, appartenant à la commune, pour agrandir le salon de coiffure. Lors de la réunion de conseil du 1^{er} février le conseil municipal a décidé de prendre en charge le coût de la vitrine en bois pour un coût de 3 560,49 € T.T.C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents,

- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce projet
- A solliciter toutes les aides possibles à travers les subventions.

Point sur les travaux et projets

- Gendarmerie : Lors de l'ouverture des plis pour vérification des dossiers, concernant la rénovation de 6 logements à la gendarmerie de Clécy, il s'avère qu'un lot est infructueux (sols). Il est décidé une nouvelle consultation en 2 lots à cause du désamiantage. Le conseil municipal charge M le Maire de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général.

- Ruisseau de la Porte : Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général

- Maison des connaissances et des échanges : Il est décidé de poser une alarme et des stores dans la salle informatique. Un nom sera donné à chaque salle pour une signalétique intérieure. Une convention d'utilisation sera faite avec le Comité des Fêtes.

- Lotissement de la Crête : La réception des travaux sera faite fin mars.

- Rue Moteley : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents,

- De choisir l'entreprise LB Tech pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la rue Moteley pour un montant de 3 390,66 € T.T.C
- Autorise le Maire à signer la convention
- Le détail du projet sera discuté en réunion de travail après une visite sur place.

- Voirie: Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus de 2 Entreprises (RAUX et HELLOUIN).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- D'accepter les devis des entreprises suivantes :
 - Caniveau de la Faverie RAUX
 - Parking handicapés au viaduc HELLOUIN
 - Trottoirs Pont du Vey à Placy RAUX
 - Parking auprès des tennis HELLOUIN
 - Pluvial au cimetière RAUX
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce projet

- Permis de construire : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour les collectivités les demandes de permis de construire doivent être signés par un architecte. Un rendez-vous est pris avec un architecte afin d'avoir un avis sur les travaux au 48 Rue de la Poste et sur les plans pour les sanitaires de la garderie.

- Sanitaires de la garderie : Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil Général, de la CAF, et d'autres organismes

- P.L.U : Un projet définitif sera présenté à la prochaine réunion de conseil soit le 5 avril.

Bail commercial dans l'ancien garage rue de la poste :

Concernant l'extension du salon de coiffure dans l'ancien garage communal, rue de la poste, un bail commercial de 9 ans sera fait. Les 3 premières années le montant du bail sera celui d'une location de garage (conforme à la décision du 7 Septembre 2010), ensuite il sera calculé dans les mêmes conditions financières que le bail du salon.

Questions diverses

↳ Projet de modification des commissions : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de quelques doublons dans les différentes commissions et demande une réflexion pour regrouper certaines commissions.

↳ Camion outillage « Direct Delta » : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de stationnement d'un camion d'outillage pour le 10 Juillet 2011 lors du marché du Dimanche matin. Autorisation donnée à l'unanimité.

↳ Plaque anciens pompiers : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande faite par l'amicale des sapeurs pompiers pour rendre hommage aux anciens pompiers décédés par la pose d'une plaque avec leurs noms sur le mur du cimetière. Accepté à l'unanimité.

↳ Pollution : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé aux personnes concernées par leur assainissement individuel non conforme qui pollue un ruisseau.

↳ Déjections canines : Il est à nouveau question des problèmes liés aux déjections canines sur les trottoirs notamment Rue de Queue du Bois.

La séance a été close à 23h15